

Fiche programme JPI AMR

Initiative de Programmation Conjointe sur la Résistance Antimicrobienne



Infos clés (appels 2022) :

Financier : ANR

« **Therapeutics** » : **Disrupting drug resistance using innovative design**

Budget total de l'appel : 30M€

Financement : **260 K€ maximum par partenaire français, 310 K€ si coordinateur**

« **Diagnostics and Surveillance Networks** »

Budget total de l'appel : 30M€

50K€ par consortium

DUREE : 3 ans maximum

DEPOT RÉCURRENT 1 fois par an, en 2 étapes.
2022 : dépôt des pré-propositions pour mi-juin

Description générale :

La *Joint Programming Initiative on Antimicrobial Resistance*, (JPI AMR), est une initiative permettant de faciliter et **promouvoir le développement de la recherche dans le domaine des résistances antimicrobiennes** dans une perspective « One Health » (interface homme-animal-environnement), autour de 6 piliers : thérapeutique, diagnostique, surveillance, transmission, environnement, intervention. Elle rassemble 27 partenaires, qui s'associent au cas par cas pour lancer des appels à projets.

La JPI AMR va évoluer en un partenariat « One Health Antimicrobial Resistance Partnership » (OH AMR), un programme de recherche conjoint au sein d'Horizon Europe.

Lien **Info day 03/02/2022**

Conditions d'éligibilité :

Entités éligibles : organismes de recherche : EPST, EPIC, universités, **hôpitaux** ; fondations ; entreprises

Consortium : **entre 3 et 6 partenaires** en provenance d'au minimum 3 pays différents éligibles au programme (*Allemagne, Argentine, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume Uni et Suède*) dont au moins 2 de pays de l'UE/associés.

Possibilité **d'inclure des pays à revenus faibles ou intermédiaires** qui seront financés par la CE et les organisations SIDA, ICARS, IDRC.

Le nombre maximal de partenaires pourra être augmenté de 6 à 7 si le consortium contient des partenaires en provenance de pays à revenus faibles ou intermédiaires, ou de pays UE sous-représentés (Lettonie, Pologne, Hongrie, Lettonie).

Possible participation de partenaires sur fonds propres mais ils ne doivent pas être plus nombreux que les partenaires demandant du financement et ne pas excéder 30% maximum du budget total demandé

Processus d'évaluation :

- Trois critères principaux : Excellence, Impact, Implémentation
- Pré-proposition évaluée par 3 évaluateurs
- Les pré-projets retenus sont invités à déposer une proposition complète
- Propositions complètes évaluée par 3 évaluateurs
- Classement final établis, recommandation du CSC aux agences de financement. Décision finale transmise aux coordinateurs.

Conditions de financement pour la France:

Chaque entité éligible est financée par une agence de son pays ; par conséquent, les règles financières diffèrent d'un pays à l'autre.

Coûts directs éligibles : **personnel en contrat temporaire, petit équipement, missions, consommables et animaux**, sous-traitance (max. 50% du financement demandé par partenaire)

Coûts indirects éligibles (frais de gestion) : **8% des coûts directs éligibles pour les organismes de recherche public** ; 68% des frais de personnel + 7% des autres coûts directs éligibles pour les autres organismes (non public)

Taux de financement : **100% des coûts additionnels** pour les universités, EPST, EPIC, **hôpitaux**, organisme de recherche public ; 30% pour les entreprises ; 45% pour les PME

Dans cet appel, les études cliniques et précliniques ne sont pas éligibles au financement ANR

Conditions de soumission :

Soumission sur un portail en ligne, dossier en anglais
Dépôt en 2 étapes

Contacts ANR : Dr. Ingrid Pfeiffer et Dr. Sophie Gay

Tél. : 33 (0) 1 78 09 80 22/33 (0) 1 78 09 8039

Email: jpi-amrcalls@agencerecherche.fr

Site web :

<https://www.jpiamr.eu/>